



2023

RAPPORT ANNUEL

Eau potable



Rapport annuel
sur le prix et la qualité
du service public

Septembre 2024

DIRECTION DE L'EAU ET DE LA PRÉSERVATION
DE LA RESSOURCE EN EAU



valence
ROMANS
AGGL



Édito

Le mois de septembre marque toujours le début d'un nouveau cycle ; il est aussi pour nous l'occasion de vous présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de notre Agglomération. Si ce document répond d'abord à une exigence législative, nous avons pour notre part pris le parti d'en faire un document ressource, synthèse de notre activité qui nous permet de comparer et d'analyser nos pratiques dans le temps.

Nous pouvons dire que l'année 2023 fut une année particulièrement riche sur la thématique de l'eau potable. Sujet majeur, capital, sinon vital, l'eau est une préoccupation de chaque instant pour laquelle nous investissons du temps, des moyens et une attention toute particulière.

Notre feuille de route de 2023 s'est construite autour de 4 axes principaux :

- 1/ Assurer une qualité de l'eau partout et pour tous
- 2/ Mettre en œuvre des travaux de sécurisation de notre accès à l'eau autour de 7 points stratégiques prioritaires
- 3/ Favoriser la baisse des consommations d'eau
- 4/ Protéger nos captages prioritaires

Nous continuons à œuvrer pour améliorer nos performances, proposer un service toujours plus qualitatif et disposer d'une longueur d'avance sur les problématiques à venir.

L'humanité et l'eau sont intimement liées, le développement équilibré de l'une devra toujours être accompagné par la préservation et le respect de l'autre.



Lionel Brard
Président du Conseil d'exploitation
de Valence Romans Eau
Adjoint au Maire de Valence



Nathalie Nieson
Vice-présidente Cycle de l'eau
Maire de Bourg-de-Péage



Nicolas Daragon
Président de Valence Romans Agglo
Maire de Valence

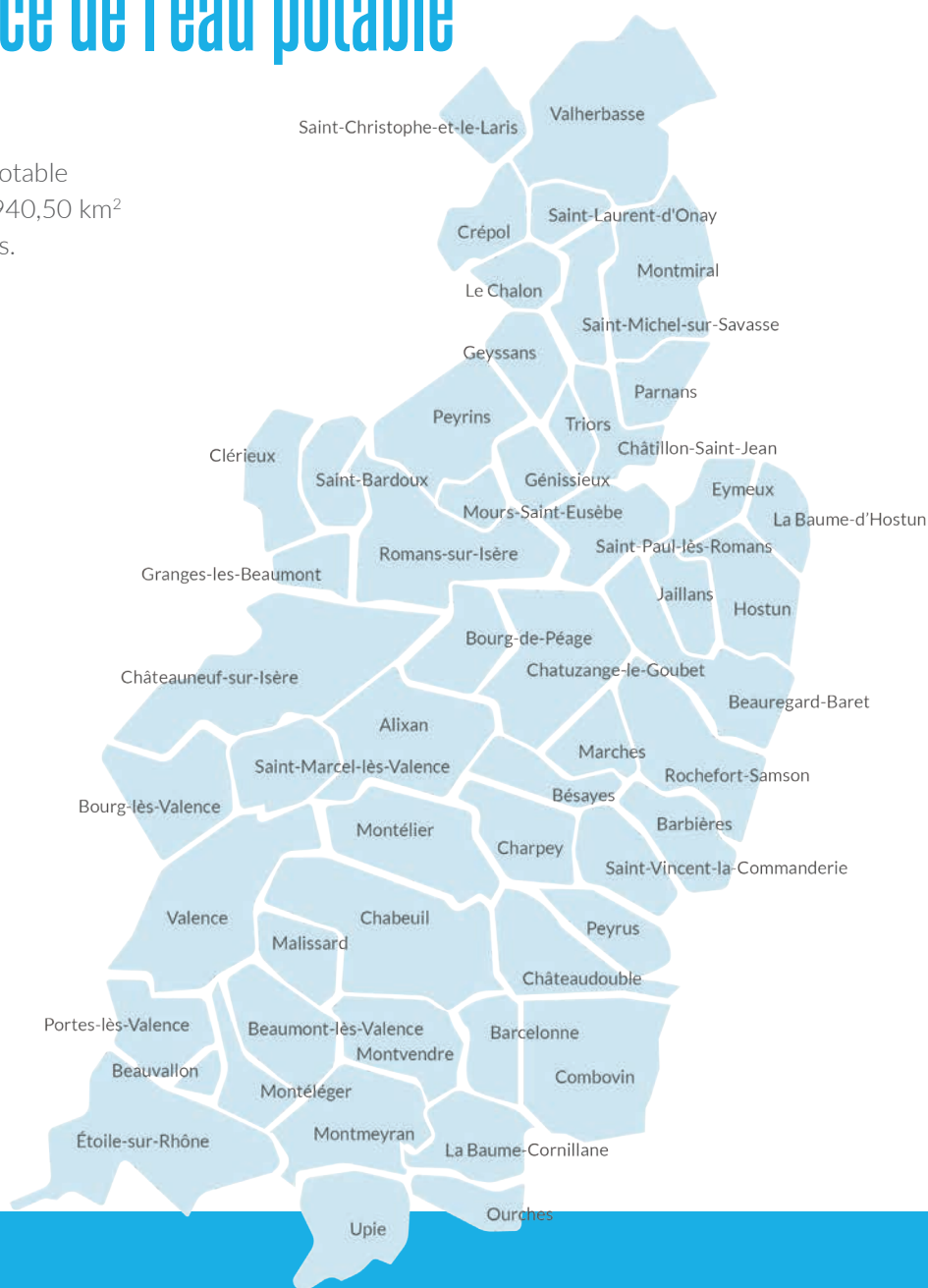


Sommaire

- ▼ 4 **Carte d'identité du service de l'eau potable**
- ▼ 5 **Préambule**
- ▼ 6 **Organisation et exercice de la compétence**
 - L'organisation institutionnelle et la gouvernance
 - Les modalités d'exercice de la compétence
 - Les modes de gestion
 - La direction de l'eau et de la préservation de la ressource en eau
 - Des équipes au service des usagers et des collectivités
 - La régie Eau de Valence Romans Agglo
- ▼ 14 **Une année riche en projets et actions**
 - Les installations de production
 - Les interconnexions
 - Le stockage
 - Les études générales
- ▼ 18 **La qualité de l'eau garantie**
 - L'organisation du contrôle de la qualité
 - Taux de conformité globaux de l'ARS
- ▼ 19 **Des ressources partagées et protégées**
 - Des études pour acquérir la connaissance
 - Surveillance des périmètres des captages
 - Abandon de ressources dans le cadre du transfert de compétences
 - Les captages prioritaires
- ▼ 21 **La performance des réseaux**
- ▼ 23 **Au plus proche de l'utilisateur**
- ▼ 24 **L'uniformisation de la tarification de l'eau**
- ▼ 25 **La situation financière**
- ▼ 26 **Les perspectives 2024**

Carte d'identité du service de l'eau potable

Sur le territoire, la gestion de l'eau potable est assurée sur un bassin de vie de 940,50 km² et dessert plus de 220 000 habitants.



Chiffres clés 2023 de l'eau potable sur le territoire de Valence Romans Agglo

- › **37** ressources en eau exploitées
- › **22** stations de production
- › **8** captages prioritaires
- › **105** sites de stockage
- › **3 538** km de réseau de distribution
- › **40** interconnexions
- › **105 732** abonnés
- › **94** équivalents temps plein (emplois directs)
- › **13,5** millions de m³ consommés
- › Tarif TTC 2023 uniformisé (hors communes, syndicat en convention de délégation et syndicats en représentation-substitution) pour une facture de 120 m³ = **1,88 €/m³**

Préambule

Conformément aux articles D2224-1 et suivants du Code général des collectivités locales, le Président d'un Établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'eau potable, doit soumettre à l'avis de son assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'année écoulée, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport présente, au travers d'indicateurs ou de performances définis par décret, des informations relatives au service, dont :

- ▶ les caractéristiques techniques,
- ▶ la tarification de l'eau et les recettes,
- ▶ les résultats de performance,
- ▶ le financement des investissements,
- ▶ les actions de solidarité et de coopération décentralisée.

Afin d'obtenir les données utiles à l'élaboration du rapport, il a été nécessaire de structurer leur collecte (définition d'une base de données commune, identification des contributeurs). Le taux de complétude 2023 est d'environ 95 %. Les données et indicateurs présentés couvrent l'ensemble du territoire quel que soit le mode de gestion. Leur valeur peut être pondérée ou résulter d'une moyenne. La complexité de l'exercice mené pour donner une vision globale des services doit conduire à considérer avec précaution l'ensemble des données ainsi consolidées.

Le rapport est mis à disposition des usagers sur valenceromansagglo.fr et à l'accueil du siège de Valence Romans Agglo ainsi qu'aux différents sites d'accueil des usagers du service public de l'eau.

Ces données sont également consultables sur le site Internet de l'Observatoire national des services d'eau (services.eaufrance.fr).

Travaux de renouvellement de vanne sur une canalisation de transport d'eau



Organisation et exercice de la compétence

L'organisation institutionnelle et la gouvernance

Les élus



Nathalie Nieson

Vice-présidente de Valence Romans Agglo
en charge du Cycle de l'eau
Maire de Bourg-de-Péage



Lionel Brard

Conseiller délégué de Valence Romans Agglo
en charge de l'eau et de la protection de la ressource
Président de la régie Valence Romans Eau
Adjoint au Maire de Valence

Les instances

Outre les instances générales de décision, il existe des commissions spécifiques à la composition plurielle.

La Commission cycle de l'eau (CCE)

Elle est composée d'élus communautaires et municipaux. Elle analyse et propose des projets, débat et prépare les décisions du Conseil communautaire.

Le Conseil d'exploitation (CE) de la régie de l'eau potable

Il est composé d'élus communautaires ou municipaux, de personnes qualifiées, de représentants des usagers et du personnel. Il pilote et contrôle la régie Valence Romans Eau.

La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Elle est composée d'élus communautaires et de délégués d'associations locales représentatives des usagers, des consommateurs et de la protection de l'environnement. La CCSPL examine l'activité du service et formule des avis.

La Commission de contrôle financier (CCF)

La composition de cette commission est fixée librement par délibération. Elle est actuellement composée d'élus. Le rôle de la commission est d'effectuer un contrôle et un suivi de toutes les conventions financières pouvant lier l'Agglo à des entreprises dans le cadre notamment de contrats de la commande publique. Elle se réunit au moins une fois par an. Pour l'eau potable, la Commission de contrôle financier a en charge l'analyse financière des contrats de délégation de service public.





Les modalités d'exercice de la compétence

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence Eau potable a été transférée à l'Agglo. La Direction de l'Eau et de la préservation de la ressource en eau a été créée pour organiser et exercer la compétence sur l'ensemble du territoire. Dans cette perspective, l'organisation a été définie avec le maintien des acteurs de proximité (cf. carte p.10).

Les modalités d'exercice de la compétence au 31/12/2023 se définissent de la manière suivante :

1 - Territoires dont la compétence a été transférée à Valence Romans Agglo, représentant 187 687 habitants, soit 83,9 % de la population.

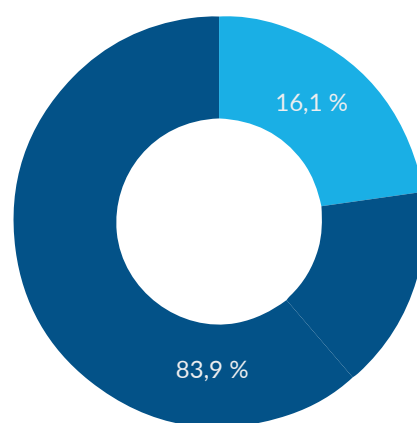
- ▶ Territoires dont la compétence est exercée par l'Agglo, 14 communes totalisant 146 977 habitants.
- ▶ Territoires dont la compétence est exercée par les communes ou les syndicats intercommunaux par délégation, 14 communes totalisant 40 710 habitants.

2 - Territoires en représentation/substitution pour plus de 36 090 habitants, soit 16,1 % de la population.

- ▶ Le Syndicat intercommunal des eaux de l'Herbasse dessert 14 communes totalisant 13 856 habitants sur le territoire de l'Agglo.

- ▶ Le Syndicat intercommunal des eaux du sud valentinois dessert 9 communes totalisant 18 734 habitants sur le territoire de l'Agglo.
- ▶ Le Syndicat mixte des eaux de la Veauve dessert 3 communes totalisant 3 500 habitants sur le territoire de l'Agglo.

HABITANTS DESSERVIS



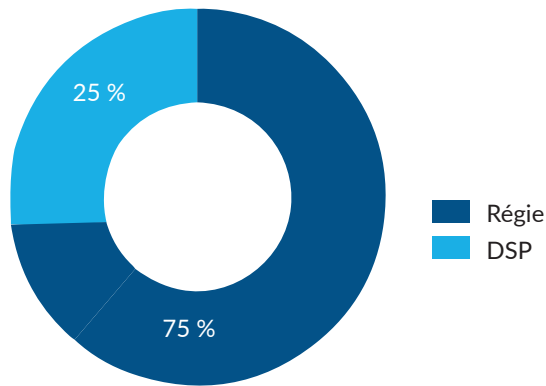
- COMPÉTENCE TRANSFÉRÉE À VALENCE ROMANS AGGLO
- COMPÉTENCE EN REPRÉSENTATION/SUBSTITUTION

Les modes de gestion

Au 31 décembre 2023, le service d'eau potable est exploité selon deux modes :

- ▶ en régie pour 41 communes totalisant 166 621 habitants,
- ▶ en Délégation de service public (DSP) pour 13 communes totalisant 57 156 habitants.

HABITANTS DESSERVIS



Les Délégations de service public

Veolia Eau assure les 3 contrats de Délégation de service public (DSP) d'eau potable. Les contrats de DSP comportent le socle commun achat d'eau ou production, distribution, gestion des usagers. Les échéances des contrats sont variables selon les communes.

ÉCHÉANCES DES 3 CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Périmètre Charpey/ Saint-Vincent				31/12/2024						
Périmètre Romans/ Mours									31/12/2029	
SIE sud valentinois							05/03/2028			

Détail de l'exercice de la compétence au 31 décembre 2023

Territoire dont la Direction de l'Eau et de la préservation de la ressource en eau est maître d'ouvrage : 187 687 habitants (83.9% des habitants de Valence Romans Agglo)

**— Territoire entouré d'un filet bleu :
Direction de l'Eau maître d'ouvrage**

Compétence exercée en direct par la Direction de l'Eau potable



Compétence exercée par les communes en délégation de compétence jusqu'au 31/12/2026



Montvendre

Compétence exercée par les syndicats intracommunautaires en délégation de compétence jusqu'au 31/12/2026



SIE Rochefort-Samson



SIE Plaine de Valence

Syndicats exerçant la compétence en représentation/substitution



SIE Herbasse

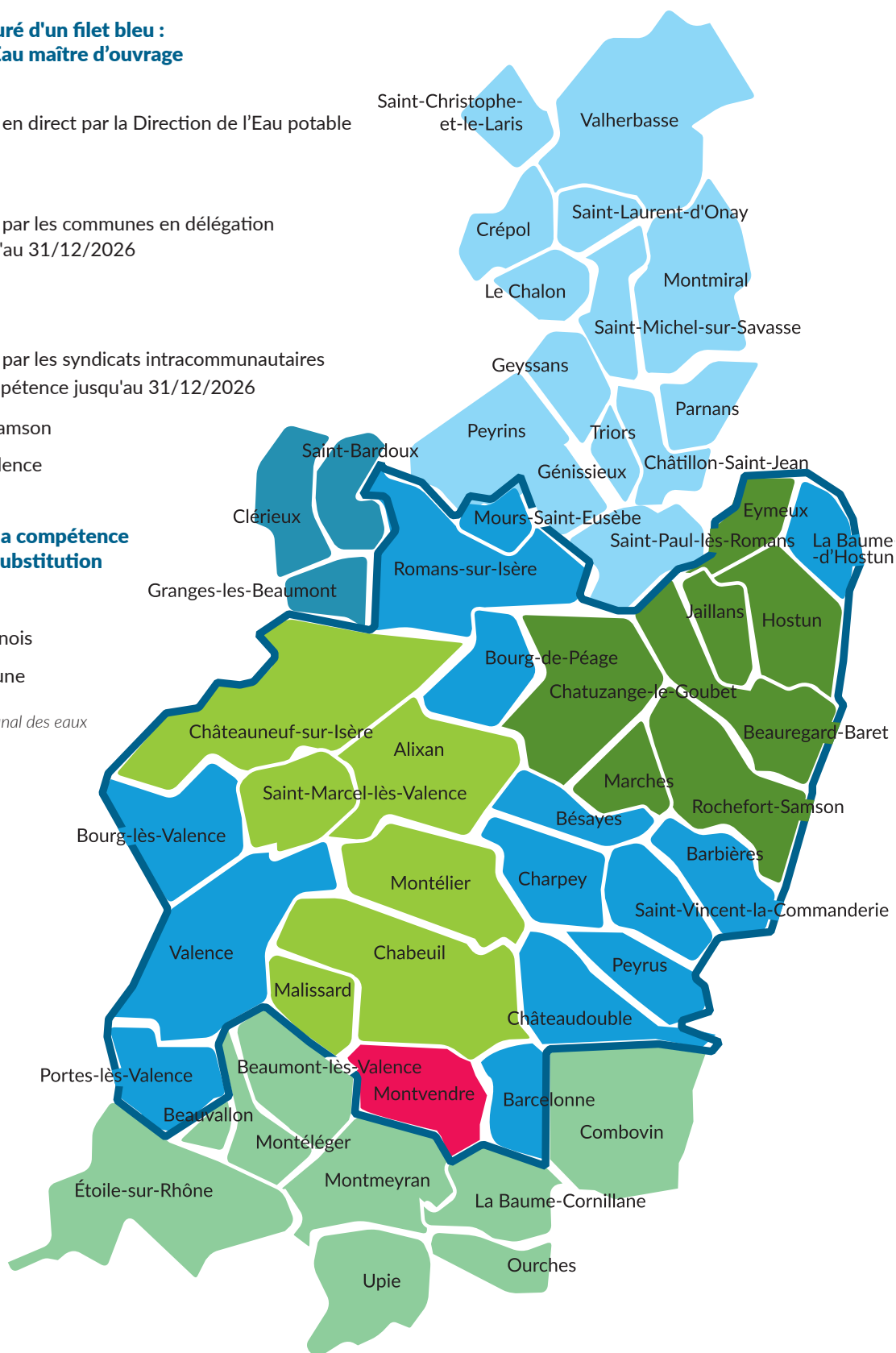


SIE Sud Valentinois



Eaux de la Veaine

SIE : Syndicat intercommunal des eaux



La Direction de l'Eau et de la préservation de la ressource en eau

La Direction de l'Eau et de la préservation de la ressource en eau assure les missions d'autorité organisatrice du service public de l'eau :

- ▶ Elle assure les relations institutionnelles, partenariales et contractuelles, analyse les besoins et attentes des usagers, fixe les objectifs et définit les priorités (niveaux de service...) et les indicateurs de performance correspondants.
- ▶ Elle étudie et planifie les investissements en cohérence avec l'aménagement du territoire et définit le mode de financement (politique tarifaire, niveau de recours à l'emprunt...).
- ▶ Elle procède au choix du mode de gestion et des intervenants et en assure le contrôle.
- ▶ Elle a pour objectif de mettre en œuvre le partage et la protection des ressources en eau du territoire.

Des équipes au service des usagers et des collectivités

Au 31 décembre 2023, 94 équivalents temps plein (ETP) sont affectés à 100 % à la compétence eau potable. La régie Valence Romans Eau emploie 64 personnes (dont plusieurs mises à disposition auprès de la Direction de l'Eau et de la préservation de la ressource en eau).

En incluant le personnel de la régie et des délégataires, ce sont environ 130 personnes qui travaillent à la réalisation de ce service public. À cela s'ajoute le personnel de toutes les structures et sociétés qui

réalisent des prestations ponctuelles ou durables. Ces sociétés sont souvent des PME locales (entretien d'espaces verts, petits et grands travaux, maintenance, laboratoires d'analyses, entretien des locaux, géomètres, cartographie, bureaux d'études...).

Il existe donc une variété de métiers à la technicité avérée : agent d'accueil, fontainier, électrotechnicien, automaticien, agent d'exploitation de station, agent administratif, technicien chargé des travaux...

	Équivalent temps plein
Personnel Direction de l'Eau et de la préservation de la ressource	8,6
Personnel mutualisé avec Direction Assainissement	0,1
Personnel Régie Valence Romans Eau	51,6
Personnel SIE Rochefort-Samson	7
Commune de Montvendre	0,5
Personnel SIE Plaine de Valence	14
Personnel SIE en représentation substitution : SIE Veauve, SIE Herbasse, SIE sud valentinois (proratisation = personnel sur le territoire de Valence Romans Agglo)	11
TOTAL EN ETP (emplois directs)	94,3

Chiffres clés 2023 de la régie Valence Romans Eau

- ▶ **64** salariés dont **61** de droit privé et **3** de droit public
- ▶ **45 672** abonnés
- ▶ **108 555** habitants desservis
- ▶ **697** kilomètres de réseau
- ▶ **27** sites exploités, **32** installations autonomes de mesure et/ou contrôle qualité
- ▶ **250** prélèvements réglementaires réalisés et **82 218** paramètres analysés
- ▶ **100 %** des analyses conformes aux normes sanitaires
- ▶ **7 267 669 m³** d'eau potable prélevés
- ▶ **13 948** interventions
- ▶ **72 917** contacts clientèle (appel, visite agence et mails)



La régie communautaire Valence Romans Eau

La régie Valence Romans Eau a été créée par délibération du Conseil communautaire du 26 juin 2019 sous la forme d'une régie autonome dotée d'une autonomie financière. Son Conseil d'exploitation est composé de 24 membres (au 31/12/2023) :

- ▶ 14 membres issus du Conseil communautaire
- ▶ 4 représentants territoriaux issus des Conseils municipaux des communes dont la gestion du service public de l'eau est assurée par la régie
- ▶ 2 représentants des syndicats intercommunaux intracommunautaires
- ▶ 2 représentants d'associations d'usagers et de consommateurs
- ▶ 1 personne qualifiée dans les domaines de l'eau et de l'environnement ou des finances et de l'économie
- ▶ 1 représentant du personnel issu du Comité social et économique de la régie.

La régie exerce l'ensemble des compétences nécessaires à la gestion du service public industriel et commercial d'eau potable, sur le territoire de l'Agglo, pour lequel le mode de gestion direct a été retenu par délibération du Conseil communautaire. La régie est compétente pour assurer notamment :

- ▶ la gestion durable des ressources en eau des bassins d'alimentation des captages de production d'eau potable
- ▶ la production et l'approvisionnement, le transport et la distribution d'eau potable
- ▶ la maintenance, l'entretien et le renouvellement de l'ensemble des biens affectés au service par l'Agglo ou acquis et réalisés par cette dernière en cours d'exploitation

- ▶ la réalisation des études, des expertises et des recherches nécessaires au service d'eau potable
- ▶ la conception, le financement et la réalisation des investissements décidés par le Conseil communautaire
- ▶ la gestion de la relation clientèle avec les abonnés : la facturation et le recouvrement des redevances ainsi que des taxes et redevances pour le compte de tiers

La régie intervient également, à la demande de la direction de l'Eau potable, sur l'ensemble du territoire de Valence Romans Agglo afin d'exercer des missions non couvertes par les contrats de délégation de service public ou les conventions de délégation de compétence.

De plus, la régie est habilitée à accomplir des activités annexes (gestion de fontaines ornementales ou de jeux d'eau, installation, entretien et contrôle des hydrants destinés à la défense incendie, production d'énergie renouvelable...).

Une activité 24 h/24 et 7 j/7

La Régie Valence Romans Eau est organisée pour assurer une disponibilité permanente couvrant tous les besoins d'exploitation et d'intervention d'urgence. Sur l'ensemble du territoire géré en régie, 2 agents d'exploitation réseau, 1 électromécanicien, 1 responsable d'astreinte et 1 cadre sont chargés d'astreinte. La rotation du personnel d'astreinte est hebdomadaire. Le personnel d'astreinte est amené à intervenir de nuit et en week-end selon deux types d'alarmes principales :

- ▶ le signalement d'un incident par un abonné (habitant, entreprise, commune...)
- ▶ les alarmes des automates de la régie, directement transmises aux agents d'astreinte par le centre de pilotage et de supervision de Mauboule.

Triple certification Iso 9 001, Iso 14 001, Iso 45 001 de la régie

Le 4 novembre 2020, la régie Valence Romans Eau s'est vue attribuer la triple certification de son système de management intégré Qualité Sécurité Environnement. Elle devient ainsi, le premier service public de l'Agglo à être triplement certifié Iso 9001, 14001 et 45001.

Ces certificats témoignent de la capacité de la régie à maîtriser toutes les étapes nécessaires pour assurer, 24 h/24, la sécurité, la qualité et la continuité du service de l'eau potable.

Le périmètre de ces certifications concerne l'ensemble des activités et sites liés au fonctionnement du service public de l'eau potable (préservation de la ressource, production, transport, distribution, relation clientèle, gestion patrimoniale et tous les services associés).

ISO 9001
ISO 14001
ISO 45001



Certification Iso 9001

reconnait officiellement la démarche de management de qualité à travers la performance du service public et la sécurité sanitaire.

Certification Iso 45001

témoigne de la politique dynamique de prévention de la santé et sécurité au travail menée par la régie.

Certification Iso 14001

atteste la démarche de protection de l'environnement menée par la structure.

Usine de production de Mauboule à Valence





2023 : une année riche en projets et en actions



Qualité de l'eau : faire face aux polluants émergents

Chlorothalonil

L'année 2023 a été marquée par la présence du métabolite du chlorothalonil, le R471811 de manière diffuse, sur l'ensemble du territoire.

Le chlorothalonil est une molécule fongicide très utilisée, en France, jusqu'en mai 2020 principalement dans le cadre de la culture des céréales (maladies du blé et de l'orge), mais aussi sur les protéagineux (pois, féverole), pommes de terre et légumes.

Le 29 avril 2024, l'Anses a rendu son avis relatif à l'examen du classement de la pertinence pour le métabolite R417888 du chlorothalonil et au réexamen du classement de la pertinence pour le métabolite R471811 du chlorothalonil dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH).

À l'issue de l'évaluation, le métabolite du chlorothalonil R471811 a été identifié comme non susceptible de présenter un risque sanitaire. Cette décision a pour conséquence un allègement des normes et notamment un relèvement de la limite de qualité pour l'eau potable.

S'agissant du métabolite R417888 du chlorothalonil, l'examen des données disponibles n'a pas permis d'exclure l'existence d'un potentiel génotoxique de ce dernier, conduisant à proposer son classement comme « pertinent ».

À noter : ce métabolite n'est actuellement pas repéré sur les captages de l'Agglomération.

PFAS

Les PFAS ou per- et polyfluoralkylés sont présents dans les eaux souterraines et potables de nombreuses communes en France.

Une problématique émergente

La régie Valence Romans Eau surveille l'ensemble des polluants émergents dont les PFAS depuis 2019. Un plan d'action est engagé pour le traitement de ces derniers.

Des techniques d'analyses qui évoluent et des investissements nécessaires

La présence des PFAS dans les eaux brutes a été confirmée par l'amélioration des techniques d'analyse courant 2023. La régie a rapidement identifié le puits sur lequel la teneur était la plus forte (elle possède 4 puits sur le même captage) pour stopper la production à partir de ce dernier.

Parallèlement elle a mis en oeuvre un traitement sur charbon actif sur les deux stations de production (Mauboule à Valence et Combeaux à Bourg-lès-Valence) susceptibles d'être impactées par ces molécules afin de garantir une eau de qualité (pour un montant total de 400 000 €).



Plan de sécurisation : s'adapter en urgence à l'évolution climatique

Après une année 2022 marquée par la sécheresse, Valence Romans Agglo a lancé des travaux d'envergure afin de sécuriser au plus vite l'alimentation en eau de son territoire.

Un plan d'action dédié pour 2023

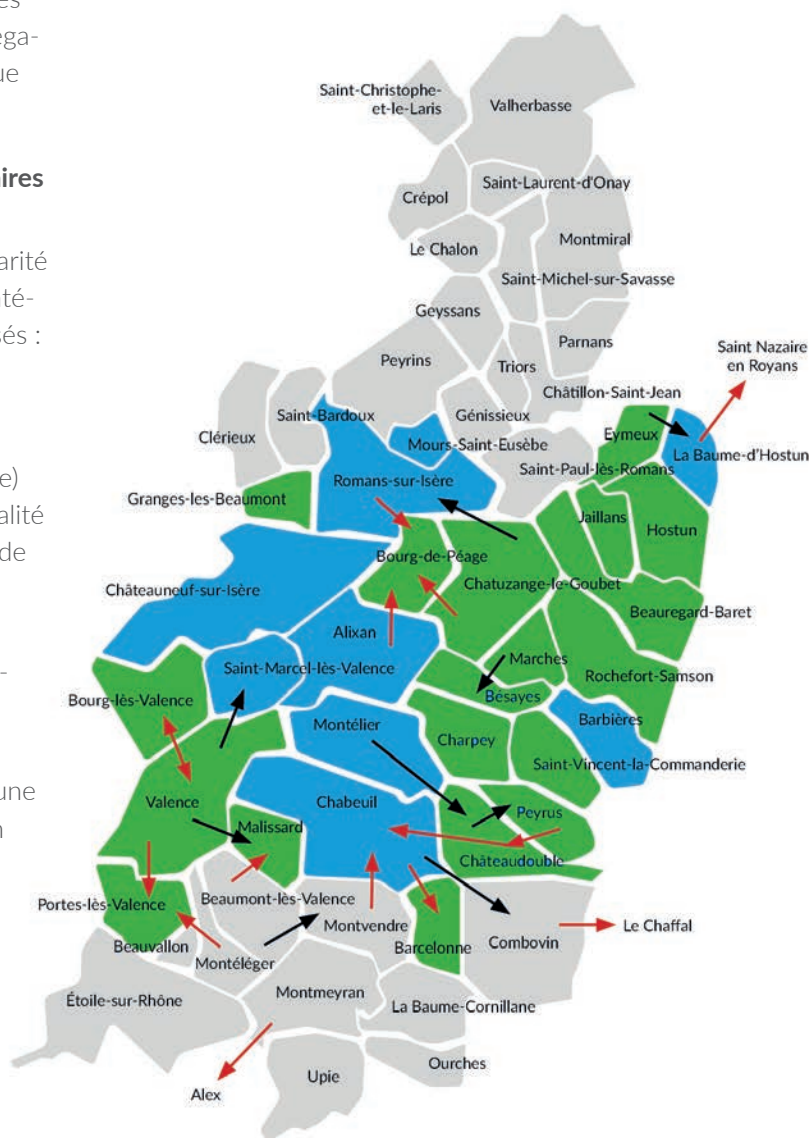
Dans un contexte de changement climatique, et en raison du printemps de l'année 2023 particulièrement sec, la Direction Eau et préservation de la ressource en eau a travaillé à un plan d'action dédié. Celui-ci a permis de faire face aux situations de crise ponctuelles (pollutions par exemple), d'anticiper les problèmes éventuels d'approvisionnement mais également à terme, le développement démographique du territoire.

La sécurisation de 7 points stratégiques prioritaires

Le plan d'action a permis, dès 2023, de sécuriser l'alimentation en eau du territoire grâce à la solidarité entre les producteurs d'eau potable. 7 points stratégiques ont été définis et les travaux ont été réalisés :

1. La sécurisation de la production du Syndicat de la Plaine de Valence
Avec la mise en œuvre de la dilution (mélange) au captage des Deveys afin d'améliorer la qualité de l'eau et le renforcement de l'alimentation de Malissard par Valence
2. La sécurisation de Montélier et Chabeuil
Avec le développement de la station de pompage alimentant le réservoir du Serre
3. La sécurisation de Barcelonne
Avec l'alimentation de la totalité de la commune de Barcelonne par la nouvelle interconnexion (réservoir du SIEPV)
4. La sécurisation de Châteaudouble et Peyrus
Avec la création d'une station de reprise du réservoir du Serre afin d'alimenter le réservoir principal de Châteaudouble et l'interconnexion de Peyrus avec Châteaudouble

5. La sécurisation de Charpey et Saint-Vincent-la-Commanderie
Avec le développement du forage de l'Hôtel
6. La sécurisation de Barbières et Besayes
Avec le développement du forage des Vignes et la mise en place d'une action ciblée de réduction des pertes en eau
7. La sécurisation de la Baume-d'Hostun
Avec l'interconnexion avec le SIERS et la création d'une station de pompage



- Communes sécurisées ++ (qualitativement et quantitativement)
- Sécurisation ++ à venir
- Communes partiellement sécurisées (qualitativement ou quantitativement)
- Interconnexions en service
- Interconnexions à venir

Captages prioritaires : uniformisation et développement des outils sur l'ensemble du territoire

Sur le territoire de l'Agglo, 8 captages sont classés prioritaires au titre de leur sensibilité aux pollutions diffuses (par les nitrates et les pesticides) et de leur aspect stratégique de production d'eau. Il s'agit des captages de Bourg-lès-Valence (Combeaux), Romans sur Isère (Tricot, Etournelles, Jabelins), SIE du Sud Valentinois (Tromparents), Valence (Couleures), SIE de Rochefort Samson (Ecançière), SIE de Plaine de Valence (Deveys).

En 2023, l'Agglo a construit un plan d'actions harmonisé pour protéger les captages prioritaires. Il se décline notamment à travers le programme territorial Eau et agriculture avec le soutien de l'Agence de l'eau. Il vise à accompagner les agriculteurs des aires d'alimentation de captages pour :

- Réduire l'utilisation des intrants et les impacts des cultures et des élevages sur l'environnement
- Adapter et diminuer les besoins en eau pour l'usage agricole

En 2023 :

- 62 agriculteurs ont été rencontrés par un agent de Valence Romans Eau pour les sensibiliser aux enjeux de préservation de la ressource en eau
- 100 agriculteurs ont été accompagnés dans l'évolution de leurs pratiques agricoles

Stratégie foncière

En 2023, Valence Romans Eau s'est engagée dans la définition d'une stratégie foncière « eau potable ». Cette politique ambitieuse permet de sécuriser de manière pérenne les ressources en eau du territoire. Un plan d'actions a été adopté à l'échelle des périmètres de protections sanitaires des captages d'eau potable, visant à :

- l'accompagnement et contractualisation avec les agriculteurs,
- l'acquisitions de parcelles,
- le transfert du droit de préemption urbain des communes en faveur de Valence Romans Agglo
- la création et révision de DUP instaurant des PPS interdisant l'usage des intrants chimiques sur ces derniers ou pour des nouveaux captages

Cette action s'inscrit dans la durée et sera poursuivie sur plusieurs années.

Païement pour services environnementaux

En 2023, l'expérimentation des Paiements pour service environnementaux s'est poursuivie. Cette opération permet de rémunérer des agriculteurs pour leurs services rendu à l'environnement : création et entretiens de haie, réduction des pesticides, augmentation de la durée de couverture des sols... En 2023, 39 agriculteurs étaient engagés dans le dispositif pour une aide directe totale de 268 405 €.

Contrôle des prescriptions des périmètres de protection

Depuis 2020, une base de données et un outil SIG ont été mis en œuvre afin de recenser les prescriptions associées aux périmètres de protection sanitaire de chacun des captages de la régie Valence Romans Eau. Objectif : contrôler la bonne application des prescriptions des arrêtés préfectoraux afin de garantir et préserver les ressources en eau exploitées.

Préservation des ressources en eau stratégiques

Dans le cadre de l'étude des zones de sauvegarde à préserver pour l'eau potable, la rédaction d'un plan de gestion des zones exploitées et non exploitées actuellement a débuté en avril 2022. Il a pour but de proposer des moyens pour préserver ces secteurs et de garantir la qualité d'eau. Il sera finalisé en 2024.

Fait marquant

BAISSE CONTINUE DES CONSOMMATIONS

En 2023, dans un contexte de sécheresses répétées, les abonnés de la Régie ont réduit globalement en moyenne leur consommation d'eau potable de 4 %.

30 176 mètres linéaires

de réseaux renouvelés en 2023
sur l'ensemble du territoire
de Valence Romans Agglo

104/120

Indice de connaissance
et de gestion patrimoniale
des réseaux d'eau potable
(indicateur de performance réglementaire)

Puits de Mauboule à Valence



La qualité de l'eau garantie

L'organisation du contrôle de qualité

Les résultats par communes des opérations de contrôle de l'ARS et de l'autocontrôle des exploitants est disponible en annexe. La surveillance de la qualité de l'eau est organisée en deux étapes.

Le suivi réglementaire par l'Agence régionale de santé (ARS)

La fréquence des prélèvements varie selon la population communale. Ces résultats sont les seuls pris en compte dans l'évaluation réglementaire de la conformité sanitaire de l'eau potable.

L'autosurveillance interne par les exploitants

L'objectif est de contrôler la qualité de l'eau en complément du contrôle réglementaire mené par les services de l'État et donc de bénéficier d'une réactivité plus grande en cas d'anomalie. Cette surveillance s'articule en plusieurs démarches :

- ▶ surveillance permanente par un laboratoire de contrôle indépendant
- ▶ surveillance régulière du taux de chlore, de la charge bactérienne, de la turbidité par les équipes techniques
- ▶ sur les secteurs instrumentés, le suivi en continu de certains paramètres par des capteurs en ligne

Taux de conformité globaux de l'Agence régionale de santé

Le taux de conformité microbiologique évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence régionale de santé (ARS).

Le taux de conformité physico-chimique évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que sulfates, plomb, nitrates... Il se réfère aux mesures de l'ARS.

Les taux de conformité détaillés sont consultables dans le tableau annexé.

99,45 %

Taux de conformité
des prélèvements
microbiologiques

(indicateur de performance réglementaire)

97,95 %

Taux de conformité
des prélèvements
physicochimiques

(indicateur de performance réglementaire)

Des ressources partagées et protégées

Une amélioration de la connaissance des ressources au quotidien

La connaissance du fonctionnement hydrogéologique des ressources ainsi que des risques auxquels elles sont soumises est un élément incontournable de leur protection. L'Agglo pilote un ensemble d'études qui permettront de mieux protéger ses ressources et la qualité des eaux brutes.

Les objectifs sont multiples :

- ▶ Améliorer la préservation des ressources : préciser les aires d'alimentation des captages, cibler les actions visant à diminuer leur vulnérabilité
- ▶ Faciliter l'exploitation des captages : mieux connaître les potentiels quantitatifs, les étiages, la réactivité aux événements pluvieux pour anticiper la mise en service de ressources d'appoint ou les risques de dégradations de la qualité de l'eau liés aux intempéries

- ▶ Orienter les choix stratégiques de la collectivité, en particulier les conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable
- ▶ À long terme, mesurer et anticiper les impacts du changement climatique

84,62 %

Indice d'avancement
de la protection de
la ressource en eau

(indicateur de performance réglementaire)

Capteurs, usine de production de Mauboule à Valence



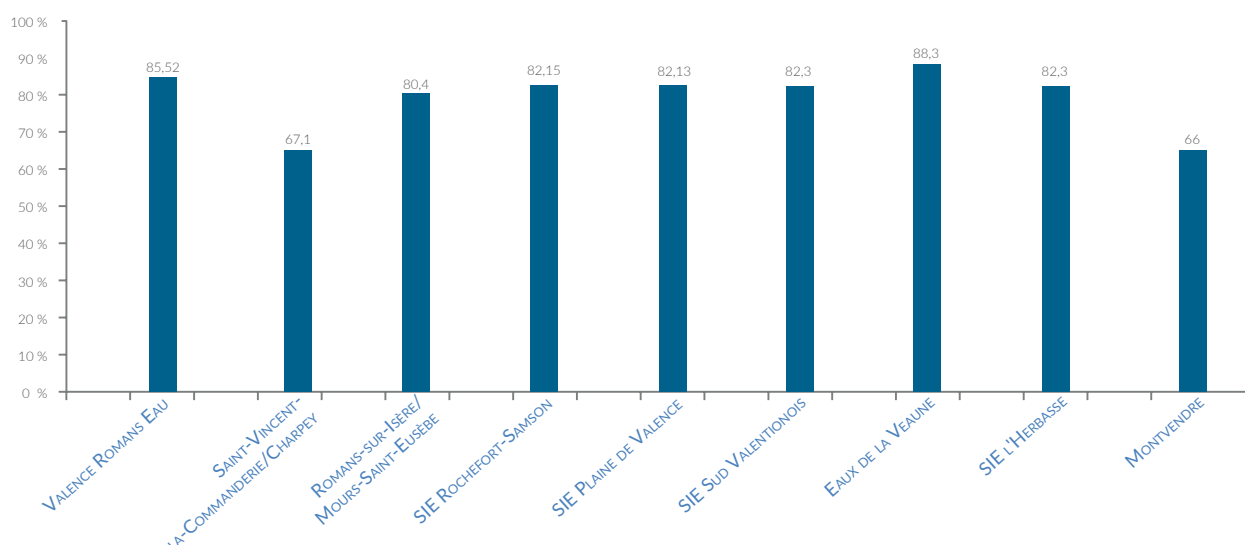
La performance des réseaux

Les indicateurs ci-dessous permettent d'apprécier la qualité des réseaux et l'efficacité du service de distribution.

Le rendement du réseau de distribution

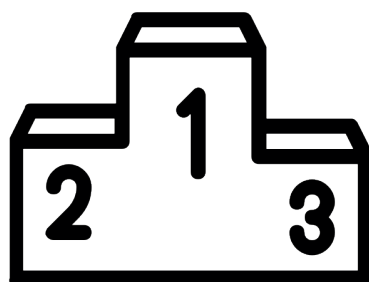
Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. L'article L2224-7-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 161 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 dite *Loi Grenelle II*, impose le respect d'un rendement minimal du réseau de distribution d'eau, fixé par l'article 2 du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012. Si ce rendement n'est pas atteint, un plan d'action, comprenant si besoin un projet de programme pluriannuel de travaux, doit être établi avant la fin du second exercice suivant l'exercice pour lequel le dépassement a été constaté.

RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION (HORS VENTE EN GROS)



MÉDAILLE D'OR

VRE - Chateaudouble
avec un rendement de 93,97 %



MÉDAILLE D'ARGENT

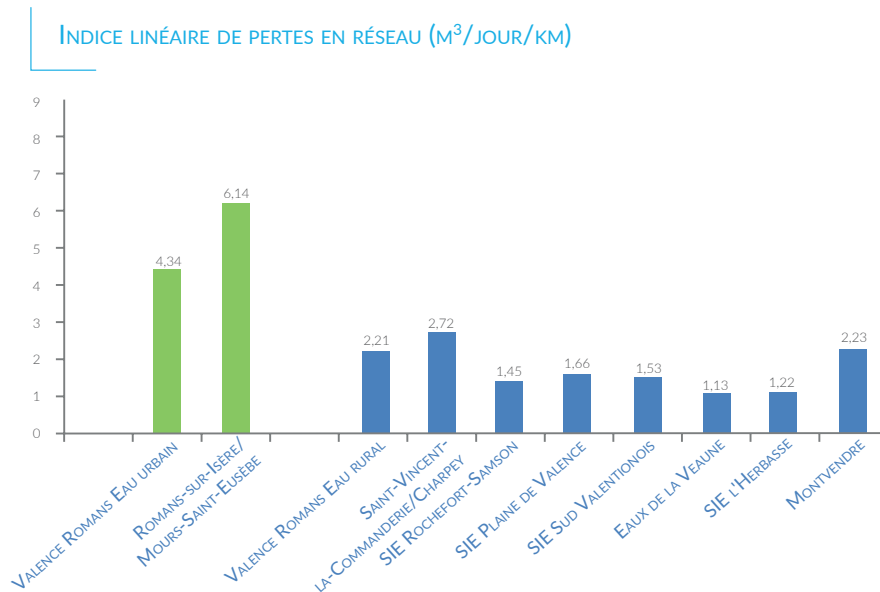
VRE - Peyrus
avec un rendement de 93,49 %

MÉDAILLE DE BRONZE

VRE - Valence
avec un rendement 89,45 %

L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'agit donc du ratio entre le volume de pertes (qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé) et le linéaire de réseau de desserte.



	Services ruraux ≤ 25 abonnés/ km de réseau	Services intermédiaires ≤ 50 abonnés/ km de réseau	Services urbains > 50 abonnés /km de réseau
Bon	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais	> 4	> 8	> 15

Le graphique ci-dessus présente la corrélation entre l'indice linéaire de pertes en réseau et la densité d'abonnés. À noter : les zones urbaines (à forte densité) ont la particularité d'avoir de nombreux branchements et des canalisations de plus gros diamètre que les secteurs ruraux (à faible densité) qui présentent eux, un linéaire de canalisation plus long. Le ratio des pertes par kilomètre de réseau est donc naturellement plus important pour les secteurs urbains.



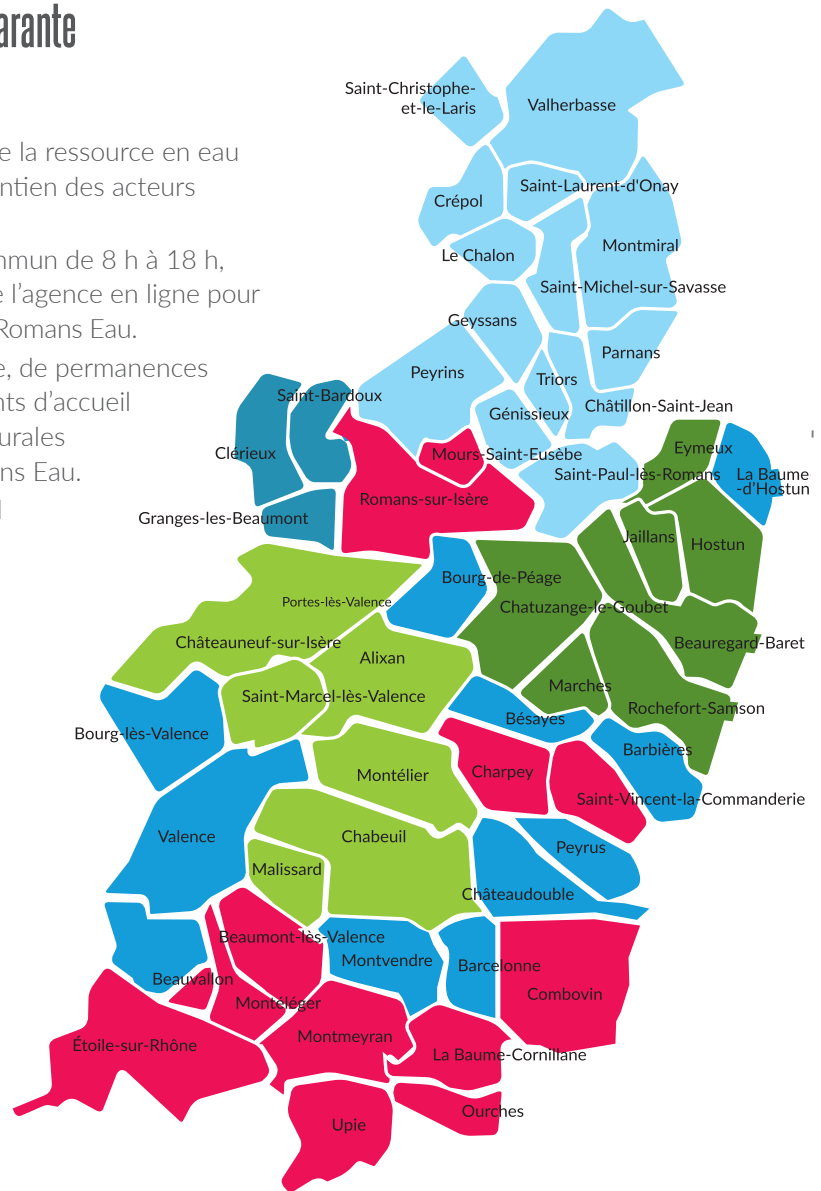
Au plus proche de l'utilisateur

La mise en œuvre d'une organisation garante de la proximité avec l'utilisateur

La Direction de l'eau et de la préservation de la ressource en eau propose une organisation permettant le maintien des acteurs de proximité pour les usagers par :

- ▶ La mise en place d'un numéro d'appel commun de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi, et le déploiement de l'agence en ligne pour les usagers dépendant de la régie Valence Romans Eau.
- ▶ L'existence d'un accueil principal à Valence, de permanences en mairie de Portes-lès-Valence et de points d'accueil mutualisés avec 3 mairies de communes rurales pour les usagers de la régie Valence Romans Eau.
- ▶ L'existence d'un accueil du public principal à Romans-sur-Isère pour les usagers dépendant de Veolia.
- ▶ La mise en œuvre d'un service d'astreinte disponible 24 h/24 pour l'ensemble des communes dont la compétence est exercée par l'Agglo.

-  Régie Valence Romans Eau
▶ 04 75 57 86 20
-  Veolia
▶ 09 69 32 34 58
-  SIE Herbasse
▶ 04 75 02 72 32
-  Eaux de la Veune
▶ 04 75 45 11 48
-  SIE Rochefort-Samson
▶ 04 75 72 55 83
-  SIE Plaine de Valence
▶ 04 75 58 83 91



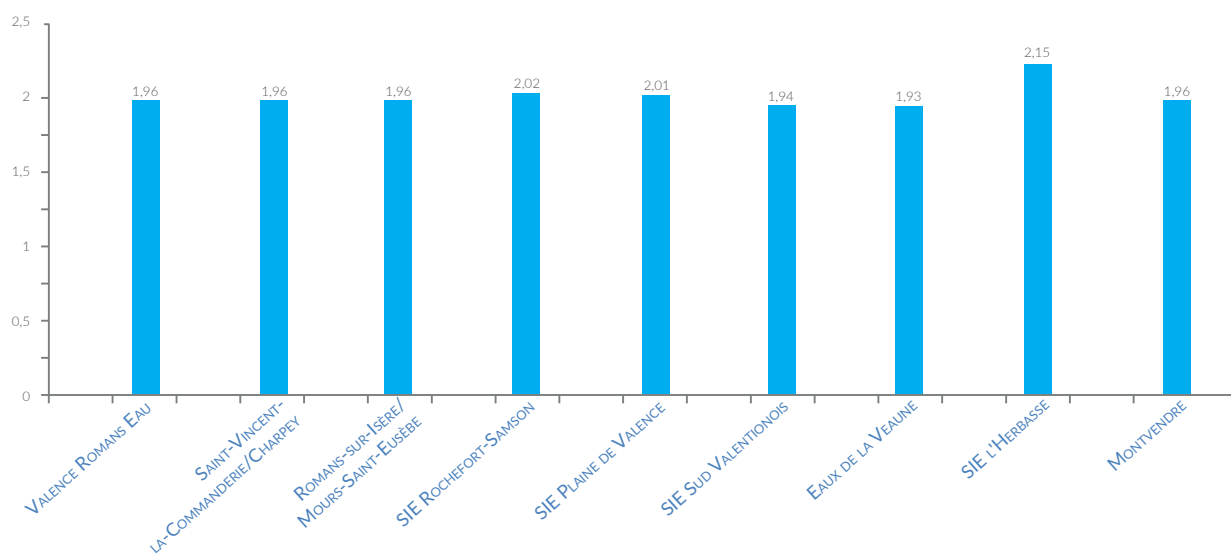
6 points d'accueil
dédiés sur le territoire

**Plus de 150 abandons
de créances**

et versements à un fond de solidarité
pour un total de 50 871 €
(indicateur de performance réglementaire)

L'uniformisation de la tarification de l'eau

PRIX DE L'EAU POTABLE SELON LES COMMUNES*



* Prix TTC au 01/01/2024 sur une base de 120 m³



La situation financière

Les différents budgets

Une comptabilité analytique est mise en œuvre pour retranscrire fidèlement les dépenses et recettes propres à chaque unité qui se compose de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement 2023

- Budget autorité organisatrice et délégation de service public VRA : 1 072 000 €
- Budget régie Valence Romans Eau : 11 310 000 €
- Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : 4 753 000 €
- Budget compilés des entités en représentation substitution : 2 960 000 €*
▸ Total : 20 095 000€

Recettes de fonctionnement 2023

- Budget autorité organisatrice et délégation de service public VRA : 1 950 000 €
- Budget régie Valence Romans Eau : 13 897 000 €
- Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : 5 042 000 €
- Budget compilés des entités en représentation substitution : 3 173 000 €*
▸ Total : 24 062 000 €

Dépenses d'investissement 2023

- Budget autorité organisatrice et délégation de service public VRA : 2 103 000 €
- Budget régie Valence Romans Eau : 7 032 000 €
- Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : 2 679 000 €
- Budget compilés des entités en représentation substitution : 2 231 000 €*
▸ Total : 14 045 000 €

Recettes d'investissement 2023

- Budget autorité organisatrice et délégation de service public VRA : 1 251 000 €
- Budget régie Valence Romans Eau : 7 356 000 €
- Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : 1 636 000 €
- Budget compilés des entités en représentation substitution : 2 839 000 €*
▸ Total : 13 082 000 €

Plus de 14 M€

d'investissement
en 2023

L'encours de la dette

Le budget des entités de gestion avec conventions de délégation n'ont pas mobilisé de nouveaux emprunts sur 2023. Le budget régie Valence Romans Eau a mobilisé un emprunt de 1,7 M€ dans le cadre du plan de sécurisation du réseau d'eau potable 2023. Le budget autorité organisatrice et délégation de service public VRA a mobilisé également 1 M€ dans le cadre de travaux de sécurisation de l'approvisionnement eau.

L'encours de la dette se détaille de la manière suivante :

- Budget autorité organisatrice et délégation de service public VRA : 3 001 000 €
- Budget régie Valence Romans Eau : 12 372 000 €
- Budgets compilés des entités de gestion avec conventions de délégation : 2 393 000 €
- Budget compilés des entités en représentation substitution : 4 534 000 €*
▸ Total : 22 300 000 €

* Montants calculés au prorata du nombre d'habitants sur le territoire de l'Agglo



Les perspectives 2024 : des ambitions fortes



Déploiement progressif des schémas directeurs sur le territoire

Le schéma directeur de l'eau potable à l'échelle de chaque unité de distribution est un outil de programmation et de gestion pour la collectivité qui doit lui permettre d'avoir une vision globale des besoins et des solutions envisageables. C'est également un préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants et au développement de l'urbanisation la cohérence avec les documents d'urbanisme en cours ou projetés doit être assurée.

Il a pour vocation :

- ▶ De faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières d'alimentation en eau potable d'une collectivité
- ▶ De pointer les problèmes existants, tant réglementaires que techniques, quantitatifs que qualitatifs, au niveau de la ressource ainsi qu'au niveau des systèmes de production et de distribution
- ▶ D'estimer les besoins futurs et de proposer le bilan besoins/ressource
- ▶ D'élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux besoins de la collectivité et à ses moyens (techniques et surtout financiers en lien avec le prix de l'eau)

La régie Valence Romans Eau entreprend la réalisation des schémas directeurs de Peyrus, Chateaudouble, Barbières, Bésayes, Charpey, Saint-Vincent-la-Commanderie et Bourg-de-Péage.

La régie réalisera ensuite ceux de Romans/Mours, Valence, Bourg-lès-Valence et Portes-lès-Valence .

Le SIEPV, le SIERS et le SIEH ont entrepris également leurs schémas directeurs.



Poursuite de la mise en œuvre des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Parce que l'eau distribuée par Valence Romans Agglo doit rester de très bonne qualité, parce que garantir en permanence sa sécurité sanitaire est indispensable, la Régie Valence Romans Eau s'est engagée au cours de l'année 2021 dans une nouvelle approche inédite dans le département, avec l'appui de l'Agence régionale de santé et l'accompagnement d'un Bureau d'études : le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux).

Le PGSSE consiste à identifier, anticiper et qualifier la fréquence et la gravité des risques sanitaires de l'eau de boisson distribuée et ainsi de préserver la santé des usagers du service. Cette nouvelle approche intègre les risques sanitaires à toutes les étapes : eaux brutes, traitement, stockage et distribution.

Deux phases pour une seule ambition

En vue d'atteindre l'objectif fixé pour 2027 par l'arrêté du 3 janvier 2023, Valence Romans Agglo établira le PGSSE en 2 phases qui se déploient et incluent des segments communs.

- ▶ La phase 1 lancée en 2022 pour la régie Valence Romans Eau, a été menée dans son intégralité
- ▶ La phase 2 se poursuit sur les syndicats SIERS et SIEPV en 2023 et 2024. Elle a pour objectif de déployer la méthode acquise durant la phase 1 et valider les premiers retours.

Le PGSSE permettra au service des eaux de se doter d'un plan d'actions spécifiques et de contribuer au respect des nouvelles normes de qualité de l'eau potable, en application des directives de l'OMS et de l'Union européenne qui seront transposées dans les années à venir en droit Français.



Plan de sécurisation interservices de la distribution de l'eau : une vision à l'échéance 2040

L'approvisionnement en eau potable d'un secteur est sécurisé lorsqu'au moins deux ressources totalement distinctes sont ou peuvent être utilisées. Actuellement, 19 communes de Valence Romans Agglo sont totalement sécurisées (en quantité et en qualité), elles seront prochainement au nombre de 28.

Les autres sont partiellement sécurisées ou ne sont pas encore sécurisées (disposant d'une seule ressource).

D'ici 2026, l'Agglo va également développer les sites de production existants et résilients, poursuivre la création d'interconnexions et adapter ses capacités de stockage afin de renforcer son réseau et la solidarité entre les territoires. À plus long terme, de nouvelles ressources seront recherchées, exploitées et reliées par de nouvelles canalisations.

Plan de sécurisation interservices de la distribution d'eau potable

Les enjeux sur les ressources en eau, qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs, ont incité la direction de l'eau de Valence Romans Agglo à engager un plan de sécurisation interservice de l'alimentation en eau potable sur le territoire dont elle est maître d'ouvrage soit 28 communes représentant 190 000 habitants.

L'enjeu du changement climatique particulièrement marquant en 2022, ainsi que les nouvelles normes de qualité induites par la mise en application de la nouvelle directive eau potable en 2023 ont renforcé la nécessité d'élaborer ce plan de sécurisation.

Il s'agit là d'une réflexion globale sur les ressources et les infrastructures afin notamment d'identifier les besoins et les moyens, techniques et financiers, à mettre en œuvre pour mener une politique de mutualisation des outils de production, de stockage et de transport de l'eau, existants ou à créer, afin de garantir à long terme à la population une alimentation en eau en quantité et en qualité, à un coût acceptable.

Cette étude se concentre donc en premier lieu sur les enjeux relatifs à la disponibilité des ressources et proposera des actions sur les infrastructures uniquement dans un but de sécurisation de l'approvisionnement en eau à l'échéance 2040.

Perspective de stratégie de sécurisation quantitative et qualitative de l'alimentation en eau potable

En 2022, la production pour alimenter les 28 communes de l'étude était proche de 14 millions de mètres cubes d'eau potable prélevés sur 24 sites de production.

Sur ces 24 sites, 7 ont été identifiés en raison de leur potentiel à moyen et long terme comme pouvant servir de ressource de sécurisation. Ces ressources prélèvent principalement dans les alluvions et permettent de considérer géographiquement 2 zones de secours : l'une située dans le secteur valentinois avec 4 ressources et l'autre située dans le secteur romanais avec 3 ressources. Au total, les autorisations de prélèvement concernant ces 7 ressources s'élèvent actuellement à 18,9 millions de m³/an.

Articulation des différentes démarches en cours ou à venir

Plusieurs études en cours ou à lancer durant l'année 2024 vont alimenter la réflexion et les choix concernant le plan de sécurisation interservice.

Il s'agit d'abord du bilan besoin ressource lancé par le SCoT Rovaltain qui permettra de définir les volumes nécessaires au développement du territoire à l'échéance 2040.

Il s'agit ensuite des études de faisabilité sur les traitements et les augmentations des prélèvements sur les 7 ressources envisagées pour sécuriser l'ensemble. Il faut en effet garantir la pérennité de ces 7 ressources pour une exploitation indépendante de l'évolution de la réglementation notamment concernant les polluants émergents par l'étude de la mise en œuvre de traitement. De plus une vision des possibilités d'évolution quantitative de ces ressources est nécessaire.

Un schéma de sécurisation interservice sera réalisé afin de restructurer l'architecture des réseaux et des infrastructures de transport d'eau pour permettre la résilience du système d'alimentation en eau de l'Agglo.

De manière plus détaillée, les différents schémas directeurs d'alimentation en eau potable propre à chaque unité de distribution du territoire seront lancés et poursuivis durant les années 2024 et 2025.

Toutes ces démarches permettront d'affiner le futur plan pluriannuel d'investissement 2026/2032.





Annexes

Annexe 1

Population desservie, nombre d'abonnés et prix de l'eau

Indicateurs de performance					D101,0		D102,0
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nombre de communes dans VRA	Population VRA *	Nombre d'abonnés	Prix du service de l'eau au m3 TTC au 01/01/n+1
Territoires dont la compétence a été transférée à VRA	Territoires dont la compétence est exercée par VRA	Valence Romans Eau	Régie	10	108	45	1,96 €
		Peyrus			575	328	
		Bourg-de-Péage			9	5	
		Barbières			1	1	
		Bésayes			1		
		Barcelonne			348	173	
		La Baume d'Hostun			592	281	
		Chateaudouble			594	304	
		Portes-lès-Valence			10	4	
		Bourg-lès-Valence			19	8	
		Valence			64	25	
		DSP Charpey/Saint-Vincent			DSP Véolia	2	
	Charpey	1					
	Saint-Vincent la Commanderie	595					
	DSP Romans/Mours	DSP Véolia	2	36	19	1,96 €	
	Romans sur Isère			32	18		
	Mours-Saint-Eusèbe			3	1		
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation de compétence	Montvendre	Régie communale	1	1	547	1,96 €
		SIE Rochefort Samson	Régie syndicale	7	12	5	2,02 €
		Beauregard Baret			899	413	
Chatuzange le Goubet		6			3		
Eymeux		1			500		
Hostun		1			548		
Jaillans		943			430		
Marches		869			406		
Rochefort Samson		1			529		
SIE Plaine de Valence		Régie syndicale	6	27	14	2,01 €	
Alixan				2	1		
Chabeuil				6	3		
Chateauneuf sur Isère				4	2		
Malissard	3			1			
Montélier	4			2			
Saint Marcel les Valence	6	2					

* INSEE 2021 pour les communes et RA 2023 pour les SIE

Annexe 1

Population desservie, nombre d'abonnés et prix de l'eau (suite)

Indicateurs de performance				D101,0		D102,0
	Unités de gestion	Mode de gestion	Nombre de communes dans VRA	Population VRA *	Nombre d'abonnés	Prix du service de l'eau au m3 TTC au 01/01/n+1
Territoires en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois	DSP Véolia	9	18	8	1,94 €
	Beaumont les Valence			4	2	
	Beauvallon			1	736	
	Combovin			465	229	
	Etoile sur Rhône			5	2	
	La Baume Cornillane			453	246	
	Montéléger			1	653	
	Montmeyran			2	1	
	Ourches			282	133	
	Upie			1	718	
	Eaux de la Veauce	Régie syndicale	3	3	1	1,93 €
	Clérieux			1	1	
	Granges-les-Beaumont			917	504	
	Saint-Bardoux			590	311	
	SIE de l'Herbasse	Régie syndicale	14	13	6	2,15 €
	Châtillon Saint Jean			1	654	
	Crépol			528	318	
	Génissieux			2	1	
	Geyssans			722	310	
	Le Chalon			203	91	
	Montmiral			672	290	
	Parnans			707	289	
	Peyrins			2	1	
	Saint-Christophe-et-le-Laris			420	178	
	Saint-Laurent-d'Onay			157	66	
	Saint Michel sur Savasse			563	303	
	Saint Paul les Romans			1	1	
	Triors			631	264	
	Valherbasse	1	539			
Total			54	223	104	

* INSEE 2021 pour les communes et RA 2023 pour les SIE

Annexe 2

Taux de conformité des prélèvements microbiologiques et physico-chimiques

Indicateurs de performance					P101,1	P102,1
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nombre de communes dans VRA	taux de conformité des prélèvements microbiologiques	taux de conformité des prélèvements physicochimiques
Territoires dont la compétence a été transférée à VRA	Territoires dont la compétence est exercée par VRA	Valence Romans Eau	Régie	10	100%	100%
		Peyrus				
		Bourg-de-Péage				
		Barbières				
		Bésayes				
		Barcelonne				
		La Baume d'Hostun				
		Chateaudouble				
		Portes-lès-Valence				
		Bourg-lès-Valence				
	Valence					
	DSP Charpey/Saint-Vincent	DSP Véolia	2	100%	100,0%	
	Charpey					
	Saint-Vincent la Commanderie					
	DSP Romans/Mours	DSP Véolia	2	100%	97,4%	
	Romans sur Isère					
	Mours-Saint-Eusèbe					
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation de compétence	Montvendre	Régie communale	1	NC	NC
		SIE Rochefort Samson	Régie syndicale	7	100%	95,3%
		Beauregard Baret				
Chatuzange le Goubet						
Eymeux						
Hostun						
Jaillans						
Marches						
Rochefort Samson						
SIE Plaine de Valence		Régie syndicale	6	98,59%	100%	
Alixan						
Chabeuil						
Chateauneuf sur Isère						
Malissard						
Montélier						
Saint Marcel les Valence						

Annexe 2

Taux de conformité des prélèvements microbiologiques et physico-chimiques (suite)

Indicateurs de performance					P101,1	P102,1
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nombre de communes dans VRA	taux de conformité des prélèvements microbiologiques	taux de conformité des prélèvements physicochimiques
Territoires en représentation / substitution	SIVU du Sud Valentinois		DSP Véolia	9	100%	90,9%
	Beaumont les Valence					
	Beauvallon					
	Combovin					
	Etoile sur Rhône					
	La Baume Cornillane					
	Montéléger					
	Montmeyran					
	Ourches					
	Upie					
	Eaux de la Veauce		Régie syndicale	3	97,0%	100,0%
	Clérieux					
	Granges-les-Beaumont					
	SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	100%	100%
	Châtillon Saint Jean					
	Crépol					
	Génissieux					
	Geyssans					
	Le Chalon					
	Montmiral					
	Parnans					
Peyrins						
Saint-Christophe-et-le-Laris						
Saint-Laurent-d'Onay						
Saint Michel sur Savasse						
Saint Paul les Romans						
Triors						
Valherbasse						
Total				54	99,45%	97,95%

Annexe 3

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

		Indicateurs de performance			P108,3		
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nombre de communes dans VRA	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		
Territoires dont la compétence a été transférée à VRA	Territoires dont la compétence est exercée par VRA	Valence Romans Eau	Régie	10	82,50%		
		Peyrus			80%		
		Bourg-de-Péage			NC		
		Barbières			80%		
		Bésayes			80%		
		Barcelonne			80%		
		La Baume d'Hostun			80%		
		Chateaudouble			80%		
		Portes-lès-Valence			Pas de ressource		
		Bourg-lès-Valence			80%		
		Valence			100%		
		DSP Charpey/Saint-Vincent			DSP Véolia	2	80%
		Charpey					
	Saint-Vincent la Commanderie						
	DSP Romans/Mours	DSP Véolia	2	100%			
	Romans sur Isère						
	Mours-Saint-Eusèbe						
	Montvendre	Régie communale	1	NC			
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation de compétence	SIE Rochefort Samson	Beauregard Baret	Régie syndicale	7	74,3%	
			Chatuzange le Goubet				
			Eymeux				
			Hostun				
			Jaillans				
			Marches				
			Rochefort Samson				
SIE Plaine de Valence		Régie syndicale	6	80%			
Alixan							
Chabeuil							
Chateaneuf sur Isère							
Malissard							
Montélier							
Saint Marcel les Valence							

Annexe 3

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Indicateurs de performance				P108,3	
	Unités de gestion	Mode de gestion	Nombre de communes dans VRA	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
Territoires en représentation / substitution	SIVU du Sud Valentinois	DSP Véolia	9	80%	
	Beaumont les Valence				
	Beauvallon				
	Combovin				
	Etoile sur Rhône				
	La Baume Cornillane				
	Montéléger				
	Montmeyran				
	Ourches				
	Upie				
	Eaux de la Veaune	Régie syndicale	3	80%	
	Clérieux				
	Granges-les-Beaumont				
	SIE de l'Herbasse	Régie syndicale	14	NC	
	Châtillon Saint Jean				
	Crépol				
	Génissieux				
	Geyssans				
	Le Chalon				
	Montmiral				
	Parnans				
	Peyrins				
	Saint-Christophe-et-le-Laris				
Saint-Laurent-d'Onay					
Saint Michel sur Savasse					
Saint Paul les Romans					
Triors					
Valherbasse					
Total			54	82%	

Annexe 4

Rendement du réseau de distribution

Indice linéaire des volumes non comptés - Indice linéaire de pertes en réseau

Indicateurs de performance					P104,3		P105,3	P106,3		
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nombre de communes dans VRA	Rendement du réseau de distribution	Rendement du réseau de distribution (Hors vente en gros)	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/jour/km)	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/jour/km)		
Territoires dont la compétence a été transférée à VRA	Territoires dont la compétence est exercée par VRA	Valence Romans Eau	Régie	10	86,79%	85,52%		VRE rural 2,21 VRE urbain 4,34		
		Peyrus			93,49%	41,61%	8,03	7,82		
		Bourg-de-Péage			88,82%	88,82%	0,31	0,25		
		Barbières			75,06%	75,06%	2,06	2,05		
		Bésayes			75,06%	75,06%	2,06	2,05		
		Barcelonne			66,30%	66,30%	1,65	1,65		
		La Baume d'Hostun			80,63%	80,63%	1,32	1,30		
		Chateaudouble			93,97%	93,97%	0,26	0,25		
		Portes-lès-Valence			77,66%	77,66%	6,55	6,39		
		Bourg-lès-Valence			87,20%	86,10%	3,80	3,60		
		Valence			89,45%	87,84%	5,32	4,86		
		DSP Charpey/Saint-Vincent			DSP Véolia	2	67,10%	67,10%	3,20	2,72
		Charpey								
	Saint-Vincent la Commanderie									
	DSP Romans/Mours	DSP Véolia	2	80,40%	80,40%	6,51	6,14			
	Romans sur Isère									
	Mours-Saint-Eusèbe									
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation de compétence	Montvendre	Régie communale	1	66,00%	66,00%	2,23	2,31		
		SIE Rochefort Samson	Régie syndicale	7	89,18%	82,15%	1,51	1,45		
		Beauregard Baret								
Chatuzange le Goubet										
Eymeux										
Hostun										
Jaillans										
Marches										
Rochefort Samson										
SIE Plaine de Valence		Régie syndicale	6	82,13%	82,13%	1,72	1,66			
Alixan										
Chabeuil										
Chateauneuf sur Isère										
Malissard										
Montélier										
Saint Marcel les Valence										

Annexe 4

Rendement du réseau de distribution

Indice linéaire des volumes non comptés - Indice linéaire de pertes en réseau (suite)

Indicateurs de performance					P104,3		P105,3	P106,3
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nombre de communes dans VRA	Rendement du réseau de distribution	Rendement du réseau de distribution (Hors vente en gros)	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/jour/km)	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/jour/km)
Territoires en représentation / substitution	SIVU du Sud Valentin	DSP Véolia	9	82,30%	82,30%	1,72	1,53	
	Beaumont les Valence							
	Beauvallon							
	Combovin							
	Etoile sur Rhône							
	La Baume Cornillane							
	Montéléger							
	Montmeyran							
	Ourches							
	Upie							
	Eaux de la Veau	Régie syndicale	3	88,80%	88,30%	0,8	1,13	
	Clérieux							
	Granges-les-Beaumont							
	Saint-Bardoux							
	SIE de l'Herbasse	Régie syndicale	14	82,00%	82,00%	1,22	1,1	
	Châtillon Saint Jean							
	Crépol							
	Génissieux							
	Geyssans							
	Le Chalon							
	Montmiral							
	Parnans							
	Peyrins							
	Saint-Christophe-et-le-Laris							
	Saint-Laurent-d'Onay							
	Saint Michel sur Savasse							
	Saint Paul les Romans							
Triors								
Valherbasse								
Total				54				

Annexe 5

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Indicateurs de performance					P103,2	
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nb de communes dans VRA	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	
Territoires dont la compétence a été transférée à VRA	Territoires dont la compétence est exercée par VRA	Valence Romans Eau	Régie	10	94,1	
		Peyrus			103	
		Bourg-de-Péage			113	
		Barbières			90	
		Bésayes			90	
		Barcelonne			90	
		La Baume d'Hostun			105	
		Chateaudouble			80	
		Portes-lès-Valence			80	
		Bourg-lès-Valence			70	
		Valence			120	
		DSP Charpey/Saint-Vincent			DSP Véolia	2
	Charpey					
	Saint-Vincent la Commanderie	DSP Véolia	2	113		
	DSP Romans/Mours					
	Romans sur Isère					
	Mours-Saint-Eusèbe	Régie communale	1	NC		
	Montvendre					
	SIE Rochefort Samson					
	Beauregard Baret					
	Chatuzange le Goubet					
	Eymeux					
	Hostun					
Jaillans						
Marches						
Rochefort Samson						
SIE Plaine de Valence	Régie syndicale				6	96
Alixan						
Chabeuil						
Chateauneuf sur Isère						
Malissard						
Montélier						
Saint Marcel les Valence						

Annexe 5

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Indicateurs de performance					P103,2
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nb de communes dans VRA	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
Territoires en représentation / substitution	SIE du Sud Valentinois		DSP Véolia	9	112
	Beaumont les Valence				
	Beauvallon				
	Combovin				
	Etoile sur Rhône				
	La Baume Cornillane				
	Montéléger				
	Montmeyran				
	Ourches				
	Upie				
	Eaux de la Veune		Régie syndicale	3	109
	Clérieux				
	Granges-les-Beaumont				
	Saint-Bardoux		Régie syndicale	14	110
	SIE de l'Herbasse				
	Châtillon Saint Jean				
	Crépol				
	Génissieux				
	Geyssans				
	Le Chalon				
	Montmiral				
	Parnans				
	Peyrins				
	Saint-Christophe-et-le-Laris				
	Saint-Laurent-d'Onay				
	Saint Michel sur Savasse				
	Saint Paul les Romans				
Triors					
Valherbasse					
Total				54	104

Annexe 6

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Indicateurs de performance					P107,2
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nb de communes dans VRA	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
Territoires dont la compétence a été transférée à VRA	Territoires dont la compétence est exercée par VRA	Valence Romans Eau	Régie	10	1,02%
		Peyrus			3,25%
		Bourg-de-Péage			0,82%
		Barbières			1,63%
		Bésayes			1,63%
		Barcelonne			0,00%
		La Baume d'Hostun			0,90%
		Chateaudouble			0,04%
		Portes-lès-Valence			1,06%
		Bourg-lès-Valence			0,72%
		Valence			1,05%
		DSP Charpey/Saint-Vincent			DSP Véolia
	Charpey				
	Saint-Vincent la Commanderie	DSP Véolia	2	0,80%	
	DSP Romans/Mours				
	Romans sur Isère				
	Mours-Saint-Eusèbe				
	Montvendre	Régie communale	1		
	SIE Rochefort Samson	Régie syndicale	7	1,40%	
	Beauregard Baret				
	Chatuzange le Goubet				
	Eymeux				
	Hostun				
Jaillans					
Marches					
Rochefort Samson	Régie syndicale	6	1,57%		
SIE Plaine de Valence					
Alixan					
Chabeuil					
Chateauneuf sur Isère					
Malissard					
Montélier					
Saint Marcel les Valence					

Annexe 6

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Indicateurs de performance					P107,2
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nb de communes dans VRA	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
Territoires en représentation / substitution	SIVU du Sud Valentinois		DSP Véolia	9	0,91%
	Beaumont les Valence				
	Beauvallon				
	Combovin				
	Etoile sur Rhône				
	La Baume Cornillane				
	Montéléger				
	Montmeyran				
	Ourches				
	Upie				
	Eaux de la Veauce		Régie syndicale	3	1,61%
	Clérieux				
	Granges-les-Beaumont				
	SIE de l'Herbasse		Régie syndicale	14	1,33%
	Châtillon Saint Jean				
	Crépol				
	Génissieux				
	Geysans				
	Le Chalon				
	Montmiral				
	Parnans				
	Peyrins				
	Saint-Christophe-et-le-Laris				
Saint-Laurent-d'Onay					
Saint Michel sur Savasse					
Saint Paul les Romans					
Triors					
Valherbasse					
Total				54	0

Annexe 7

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Indicateurs de performance				P151,1		
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nb de communes dans VRA	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées u/1000 abonnés	
Territoires dont la compétence a été transférée à VRA	Territoires dont la compétence est exercée par VRA	Valence Romans Eau	Régie	10		
		Peyrus			6,10	
		Bourg-de-Péage			0,72	
		Barbières			6,75	
		Bésayes			6,75	
		Barcelonne			0,00	
		La Baume d'Hostun			0,00	
		Chateaudouble			0,00	
		Portes-lès-Valence			1,83	
		Bourg-lès-Valence			1,59	
		Valence			1,27	
		DSP Charpey/Saint-Vincent	DSP Véolia	2	10,43	
		Charpey				
		Saint-Vincent la Commanderie				
	DSP Romans/Mours	DSP Véolia	2	1,06		
	Romans sur Isère					
	Mours-Saint-Eusèbe					
		Territoires dont la compétence est exercée par délégation de compétence	Montvendre	Régie communale	1	NC
			SIE Rochefort Samson	Régie syndicale	7	2,01
			Beauregard Baret			
			Chatuzange le Goubet			
			Eymeux			
			Hostun			
			Jaillans			
			Marches			
			Rochefort Samson			
			SIE Plaine de Valence	Régie syndicale	6	0,42
	Alixan					
	Chabeuil					
	Chateauneuf sur Isère					
	Malissard					
	Montélier					
	Saint Marcel les Valence					

Annexe 7

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (suite)

Indicateurs de performance					P151,1
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nb de communes dans VRA	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées u/1000 abonnés
Territoires en représentation / substitution	SIVU du Sud Valentinois		DSP Véolia	9	3,02
	Beaumont les Valence				
	Beauvallon				
	Combovin				
	Etoile sur Rhône				
	La Baume Cornillane				
	Montéléger				
	Montmeyran				
	Ourches				
	Upie				
	Eaux de la Veune		Régie syndicale	3	0,1
	Clérieux				
	Granges-les-Beaumont				
	Saint-Bardoux		Régie syndicale	14	NC
	SIE de l'Herbasse				
	Châtillon Saint Jean				
	Crépol				
	Génissieux				
	Geysans				
	Le Chalon				
	Montmiral				
	Parnans				
	Peyrins				
	Saint-Christophe-et-le-Laris				
	Saint-Laurent-d'Onay				
	Saint Michel sur Savasse				
Saint Paul les Romans					
Triors					
Valherbasse					
Total				54	

Annexe 8

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Indicateurs de performance				D151,0	P152,1	
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nb de communes dans VRA	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par la service	taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
Territoires dont la compétence a été transférée à VRA	Territoires dont la compétence est exercée par VRA	Valence Romans Eau	Régie	10	1 j	100,00%
		Peyrus				
		Bourg-de-Péage				
		Barbières				
		Bésayes				
		Barcelonne				
		La Baume d'Hostun				
		Chateaudouble				
		Portes-lès-Valence				
		Bourg-lès-Valence				
	Valence					
	DSP Charpey/Saint-Vincent	DSP Véolia	2	1 j	100%	
	Charpey					
	Saint-Vincent la Commanderie					
	DSP Romans/Mours	DSP Véolia	2	1 j	100%	
	Romans sur Isère					
	Mours-Saint-Eusèbe					
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation de compétence	Montvendre	Régie communale	1	NC	NC
		SIE Rochefort Samson	Régie syndicale	7	1j	100%
		Beauregard Baret				
Chatuzange le Goubet						
Eymeux						
Hostun						
Jaillans						
Marches						
Rochefort Samson						
SIE Plaine de Valence		Régie syndicale	6	1 j	100%	
Alixan						
Chabeuil						
Chateauneuf sur Isère						
Malissard						
Montélier						
Saint Marcel les Valence						

Annexe 8

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Indicateurs de performance					D151,0	P152,1
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nb de communes dans VRA	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par la service	taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
Territoires en représentation / substitution	SIVU du Sud Valentinois		DSP Véolia	9	1 j	100%
	Beaumont les Valence					
	Beauvallon					
	Combovin					
	Etoile sur Rhône					
	La Baume Cornillane					
	Montéléger					
	Montmeyran					
	Ourches					
	Upie					
	Eaux de la Veaune		Régie syndicale	3	1 j	100%
	Clérieux					
	Granges-les-Beaumont					
	Saint-Bardoux		Régie syndicale	14	NC	NC
	SIE de l'Herbasse					
	Châtillon Saint Jean					
	Crépol					
	Génissieux					
	Geyssans					
	Le Chalon					
	Montmiral					
	Parnans					
	Peyrins					
Saint-Christophe-et-le-Laris						
Saint-Laurent-d'Onay						
Saint Michel sur Savasse						
Saint Paul les Romans						
Triors						
Valherbasse						
Total				54		

Annexe 9

Nombre et montant des abandons de créance et/ou versements à un fonds de solidarité

Indicateurs de performance					P109,0	
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nombre de communes dans VRA	Nombre d'abandons de créances et versements à un fond de solidarité	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité
Territoires dont la compétence a été transférée à VRA	Territoires dont la compétence est exercée par VRA	Valence Romans Eau	Régie	10		4
		Peyrus				
		Bourg-de-Péage				
		Barbières				
		Bésayes				
		Barcelonne				
		La Baume d'Hostun				
		Chateaudouble				
		Portes-lès-Valence				
		Bourg-lès-Valence				
		Valence				
		DSP Charpey/Saint-Vincent	DSP Véolia	2	0	0,00 €
		Charpey				
		Saint-Vincent la Commanderie	DSP Véolia	2	138	7
	DSP Romans/Mours					
	Romans sur Isère					
	Mours-Saint-Eusèbe					
	Territoires dont la compétence est exercée par délégation de compétence	Montvendre	Régie communale	1		
		SIE Rochefort Samson	Régie syndicale	7		19
		Beauregard Baret				
		Chatuzange le Goubet				
		Eymeux				
Hostun						
Jaillans						
Marches						
Rochefort Samson						
SIE Plaine de Valence		Régie syndicale	6		6	
Alixan						
Chabeuil						
Chateaneuf sur Isère						
Malissard						
Montélier						
Saint Marcel les Valence						

Annexe 9

Nombre et montant des abandons de créance et/ou versements à un fonds de solidarité (suite)

Indicateurs de performance					P109,0	
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nombre de communes dans VRA	Nombre d'abandons de créances et versements à un fond de solidarité	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité
Territoires en représentation / substitution	SIVU du Sud Valentinois		DSP Véolia	9	0	0,00 €
	Beaumont les Valence					
	Beauvallon					
	Combovin					
	Etoile sur Rhône					
	La Baume Cornillane					
	Montéléger					
	Montmeyran					
	Ourches					
	Upie					
	Eaux de la Veauce		Régie syndicale	3		6
	Clérieux					
	Granges-les-Beaumont					
	Saint-Bardoux		Régie syndicale	14	6	13
	SIE de l'Herbasse					
	Châtillon Saint Jean					
	Crépol					
	Génissieux					
	Geyssans					
	Le Chalon					
	Montmiral					
	Parnans					
	Peyrins					
Saint-Christophe-et-le-Laris						
Saint-Laurent-d'Onay						
Saint Michel sur Savasse						
Saint Paul les Romans						
Triors						
Valherbasse						
Total				54	144	57

Annexe 10

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Indicateurs de performance				P154,0	P155,1					
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nombre de communes dans VRA	taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	taux de réclamations u/1000 abonnés				
Territoires dont la compétence a été transférée à VRA	Territoires dont la compétence est exercée par VRA	Valence Romans Eau	Régie	10	2,72%	NC				
		Peyrus								
		Bourg-de-Péage								
		Barbières								
		Bésayes								
		Barcelonne								
		La Baume d'Hostun								
		Chateaudouble								
		Portes-lès-Valence								
		Bourg-lès-Valence								
		Valence								
		DSP Charpey/Saint-Vincent					DSP Véolia	2	0,54%	0
		Charpey								
	Saint-Vincent la Commanderie	DSP Véolia	2	2,34%	0,74					
	DSP Romans/Mours									
	Romans sur Isère									
	Mours-Saint-Eusèbe	Régie communale	1	NC	NC					
	Montvendre									
	SIE Rochefort Samson					Régie syndicale	7	1,00%	NC	
	Beauregard Baret									
	Chatuzange le Goubet									
	Eymeux									
Hostun										
Jaillans										
Marches										
Rochefort Samson										
SIE Plaine de Valence	Régie syndicale					6	0,80%	NC		
Alixan										
Chabeuil										
Chateauneuf sur Isère										
Malissard										
Montélier										
Saint Marcel les Valence										

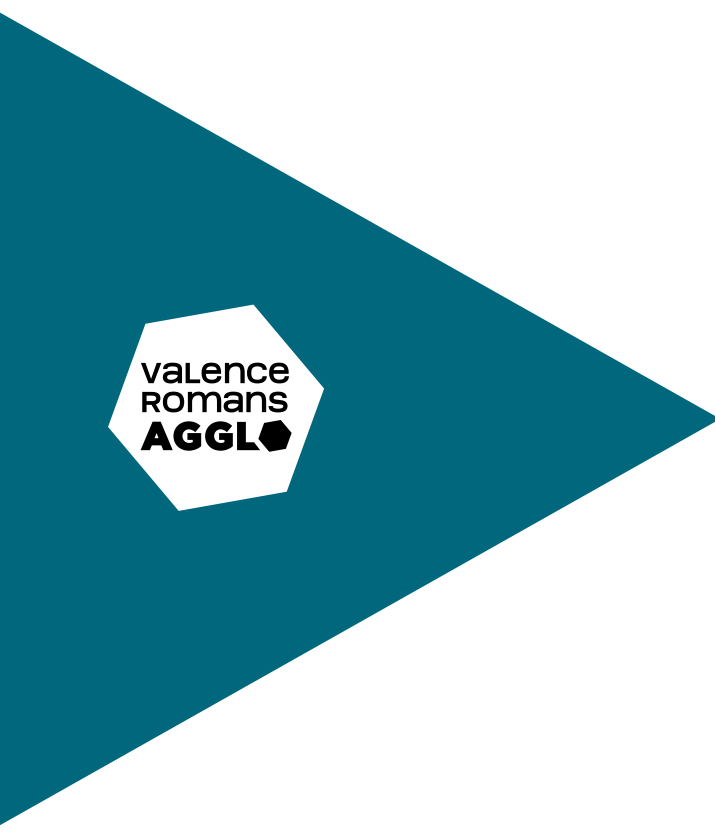
Annexe 10

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (suite)

Indicateurs de performance				P154,0	P155,1	
		Unités de gestion	Mode de gestion	Nombre de communes dans VRA	taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	taux de réclamations u/1000 abonnés
Territoires en représentation / substitution	SIVU du Sud Valentinois		DSP Véolia	9	1,20%	1,41
	Beaumont les Valence					
	Beauvallon					
	Combovin					
	Etoile sur Rhône					
	La Baume Cornillane					
	Montéléger					
	Montmeyran					
	Ourches					
	Upie					
	Eaux de la Veauune		Régie syndicale	3	0,90%	NC
	Clérieux					
	Granges-les-Beaumont					
	Saint-Bardoux		Régie syndicale	14	2,05%	0,32
	SIE de l'Herbasse					
	Châtillon Saint Jean					
	Crépol					
	Génissieux					
	Geysans					
	Le Chalons					
	Montmiral					
	Parnans					
	Peyrins					
Saint-Christophe-et-le-Laris						
Saint-Laurent-d'Onay						
Saint Michel sur Savasse						
Saint Paul les Romans						
Triors						
Valherbasse						
Total				54	1,44%	







Valence Romans Agglo
1, place Jacques-Brel
CS 30125
26905 Valence Cedex 9
valenceromansagglo.fr

